

HONORAIRES LOCATION-GESTION LOCATIVE

(ENTIEREMENT DEDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS)

Honoraires LOCATIONS

Pour les baux d'habitations principales ou mixtes régis par la loi du 6 juillet 1989, comprenant :
négociation + visite du bien + constitution du dossier + rédaction du bail

Biens	Honoraires locataires (TTC*)	Honoraires bailleurs (TTC*)
De moins de 35m ²	7€ / m ²	7€ / m ²
De 35 à 49 m ²	5€ / m ²	5€ / m ²
De 50 à 79 m ²	4€ / m ²	4€ / m ²
À partir de 80 m ²	3€ / m ²	3€ / m ²

+ Honoraires d'état des lieux d'entrée (Baux régis par la loi du 6 juillet 1989)

Honoraires locataires (TTC*)	Honoraires bailleurs (TTC*)
3€ / m ²	3€ / m ²

Plafonnement des honoraires de locations (baux régis par la loi du 6.07.1989) à 1 mois de loyer brut TTC maximum pour chacune des parties.

Honoraires de locations pour les autres baux (hors loi du 6 juillet 1989) :

meublé / professionnel / commercial

16% TTC* (13,33% HT) du loyer annuel brut partagé à :
50% à la charge du locataire et 50 % à la charge du bailleur

Honoraires de GESTION LOCATIVE (charge bailleur)

9% TTC* (7,5% HT) maximum sur tous les encaissements (loyers, charges, indemnités, subventions) pour une gestion complète avec un accès extranet.

*Nous consulter pour une étude personnalisée :
tarif dégressif en fonction du nombre de lots confiés et besoins spécifiques.*

En option :

- **Garantie loyers impayés (GLI) + détériorations immobilières : 2,2%** des sommes encaissées
- **Assurance Propriétaire Non occupant : 68 € TTC / an** pour un appartement
264 € TTC/an pour une maison individuelle

AUTRES PRESTATIONS (charge bailleur)

- **Rédaction bail d'habitation** (avec insertion du dossier technique) : **180 € TTC***
- **Etat des lieux d'entrée ou de sortie : 3 € TTC* / m²**
(si l'état des lieux a déjà été réalisé par l'agence : **2,5 € TTC* / m²**)
- **Avis de valeur locative (par écrit) : 120 € TTC*** (offert si souscription d'un mandat)

*Suivant taux de TVA en vigueur (soit 20% actuellement)